



RÈGLEMENT DU JEU CONCOURS PRODUITS-LOCAUX.BZH CALENDRIER DE LA PÊCHE ARTISANALE



5 FÉVRIER 2021 - 22 FÉVRIER 2021

Article 1 - Organisateur

L'association www.bzh, ci-après dénommée "Organisateur", domiciliée au 6 rue René Madec à Quimper 29000, représentée par David Lesvenan, Président, organise du vendredi 5 février au lundi 22 février 2021, un jeu concours gratuit et sans obligation d'achat, dans le cadre de la plateforme produits-locaux.bzh.

Article 2 - Date et durée

Le jeu se déroulera sur internet du vendredi 5 février 11h au lundi 22 février 2021 23h59.

L'organisateur se réserve la possibilité de prolonger la période de participation et de reporter toute date annoncée. Il se réserve par ailleurs le droit de modifier, suspendre, interrompre ou annuler le jeu en cas de force majeure, sans que sa responsabilité ne soit engagée.

Article 3 - Conditions et validité de participation

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure résident en France métropolitaine. Sont exclus de toute participation au présent jeu et du bénéfice de toute dotation l'ensemble du personnel et membres de l'association, y compris leur famille et conjoints (mariage, P.A.C.S. ou vie maritale reconnue ou non).

Les candidats peuvent jouer en remplissant le formulaire de participation disponible à l'adresse suivante : <https://www.produits-locaux.bzh/blog/jeu-concours-gagnez-le-calendrier-de-la-peche-artisanale>. Ils auront jusqu'au 22 février 2021 23h59 pour compléter le formulaire.

Les informations demandées pour jouer sont le prénom, le nom, le nom de la structure (si existante), l'adresse, le code postal, la ville, l'e-mail et le numéro de portable. Les candidats ont également la possibilité de cocher une case pour s'inscrire aux actualités de l'association www.bzh. Ils pourront à tout moment se désinscrire de la liste de diffusion par le lien de désabonnement présent dans les newsletters.

L'Organisateur se réserve le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité, l'âge, l'adresse postale et/ou électronique des participants. À ce titre, l'Organisateur se réserve le droit de demander une copie de la pièce d'identité du gagnant avant l'envoi de la dotation. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'élimination immédiate du participant et le cas échéant le remboursement des lots déjà envoyés.

Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identités complètes ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la gestion du jeu.

La participation au jeu implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non-respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratification(s).

Le jeu est limité à une seule participation par foyer (même nom et même adresse postale).

Article 4 - Tirage au sort et remise des lots

Les gagnants seront sélectionnés par tirage au sort. Ce tirage au sort aura lieu le mardi 23 février 2021 dans les locaux de l'association www.bzh.

Un seul lot sera attribué par gagnant (même nom, même adresse).

Les gagnants seront désignés après vérification de leur éligibilité au gain de la dotation le concernant. Ils seront contactés par courrier électronique par l'Organisateur dans les 15 jours suivant le tirage au sort. Si un participant ne se manifeste pas dans les sept (7) jours suivant l'envoi de ce courrier électronique, il sera considéré comme ayant renoncé à son lot et la dotation sera perdue pour le participant.

Les lots ne sont ni cessibles, ni échangeables. Aucune contrevaletur ne pourra être exigée.

Article 5 - Dotation

5 (cinq) calendriers de la pêche artisanale, d'une valeur unitaire de 15€ TTC, sont mis en jeu.

Article 6 - Publicité des gagnants

La structure organisatrice se réserve le droit de publier, sur quelque support que ce soit, aux fins de communication publicitaire ou autre, sur le réseau Internet ou non, pour le monde entier, le(s) nom(s) du/des gagnant(s) et ce sans que le(s) gagnant(s) puissent exiger une contrepartie quelconque ou s'y opposer, à moins de renoncer au bénéfice du/de leur(s)/son prix.

Article 7 - Dépôt du règlement

Le règlement sera consultable pendant toute la durée du jeu à l'adresse : 6 rue René Madec, 29000 QUIMPER.

Le règlement est disponible à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande à l'Organisateur du Jeu à l'adresse de l'Organisateur. Les timbres liés à la demande écrite d'une copie du règlement seront remboursés au tarif lent sur simple demande.

Article 8 - Litiges

Le Règlement est régi par la loi française. Toute difficulté d'application ou d'interprétation du Règlement sera tranchée exclusivement par l'organisateur.

Il ne sera répondu à aucune demande ou réclamation téléphonique concernant l'application ou l'interprétation du présent règlement. Toute contestation ou réclamation relative au Jeu et au tirage au sort devra être formulée par écrit à l'adresse suivante : Association www.bzh, 6 rue René Madec, 29000 QUIMPER. Aucune contestation ne sera prise en compte 30 jours après la clôture du jeu.

Article 9 - Protection des données personnelles

L'association www.bzh s'engage à préserver la confidentialité des informations fournies en ligne par l'internaute. Seuls les noms des gagnants pourront, conformément à l'article 6, être publiés.

Les données collectées par l'association www.bzh sont utilisées aux fins de comptabiliser les participations au présent jeu et de contacter les gagnants. Selon le choix des participants d'être tenus informés de l'actualité de la plateforme produits-locaux.bzh, nous pouvons être amenés à leur écrire sous la forme d'une newsletter régulière.

Ils pourront demander la modification ou la suppression des données personnelles les concernant en écrivant à l'Organisateur via le formulaire de contact du site produits-locaux.bzh : <https://www.produits-locaux.bzh/fr/contact/> ou en écrivant au siège social de l'association www.bzh.

Nous utilisons des cookies à de seules fins statistiques pour connaître la fréquentation du site .